Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260618-D2026_06_15-DE

Pays de Châteaugiron Communauté

Extrait du registre des délibérations **2026 – 06 – 15**
Décision du 18 juin 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE

L'an deux-mille-vingt-six, le **18 juin** à 20h, le Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté, dûment convoqué par le Président, Dominique DENIEUL, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté.

Date de convocation	12 juin 2026
Nombre de membres	En exercice : 35 Quorum : 18 Présents : 31 Votants : 34 (dont 3 pouvoirs)
Présents	**Châteaugiron :** Olivier BODIN, François BRISSIER, Stéphanie DOUESSIN, Anne-Marie ECHELARD, Philippe LANGLOIS, Schirel LEMONNE, Ludovic LONCLE, Séverine MAYEUX, Laëtitia MIRALLES, Christophe REBULARD, Catherine TAUPIN. **Domloup :** Sébastien CHANCEREL, Sylviane GUILLOT, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jacky LECHABLE, Michel MERCIER. **Noyal-sur-Vilaine :** Emmanuel CASADO, Sébastien COQUELIN, Victor CORREIA, Nadège GASPARETTO, Céline GOVEN, Stéphane LENFANT, Marielle MURET-BAUDOIN. **Piré-Chancé :** Dominique DENIEUL, Jean-Benoît DUFOUR, Martine JOUANNET. **Servon-sur-Vilaine :** Lara BAKHOS, Benoît DUFLOS, Rozanne JAMAIN, Dominique MARCHAND, Melaine MORIN.
Absents excusés	Jean-Marc LEVEQUE, Bénédicte PINARD (pouvoir à Schirel LEMONNE), Marie-Claude HELSENS (pouvoir à Marielle MURET-BAUDOIN), Patricia CASSONNET (pouvoir à Martine JOUANNET).
Absents	-
Secrétaire de séance	Sébastien CHANCEREL.

Durée d'amortissement des immobilisations

Jacky LECHABLE explique que :
Vu l'article L2321-2 du code général des collectivités territoriales
Vu les nomenclatures M57 et M49

Considérant que les dotations aux amortissements des immobilisations constituent des dépenses obligatoires.

Considérant que les dotations aux amortissements permettent de constater comptablement la dépréciation de la valeur des éléments d'actifs et de dégager les ressources nécessaires à leur renouvellement.

Considérant que les nomenclatures comptables M57 et M49 mentionnent les durées indicatives maximum pour l'amortissement des biens mais laisse la fixation de ces durées à la discrétion de l'assemblée délibérante, les durées retenues devant correspondre à la durée de vie estimé du bien.

Il est proposé de fixer les durées d'amortissement des différents biens (les subventions liées aux biens suivront le même sort) comme suit :

BUDGET PRINCIPAL ET AUTRES BUDGETS ANNEXES

DUREES D'AMORTISSEMENT M57

Article /Immobilisation	Biens ou catégories de biens amortissables	PCC
Biens dont la valeur est inférieure à 1 000€ TTC		1 an
131x et 133x	Subventions reçues	Durée du bien amorti

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260618-D2026_06_15-DE

Immobilisations incorporelles		
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	3 ans
203x	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	3 ans
2041xx	Subventions d'équipement aux organismes publics	15 ans
2042x (sauf 20421)	Subventions d'équipement aux organismes privés	15 ans
20421	Subventions d'équipement aux organismes privés (matériel, biens…)	5 ans
205x	Concessions et droits similaires	3 ans
208x	Autres immobilisations incorporelles	3 ans
Immobilisations corporelles		
211x	Terrains	Non amortissable
212x (sauf 2121)	Agencements et aménagements de terrains	Non amortissable
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15 ans
213x (sauf 2132)	Constructions	Non amortissable
2132	Bâtiments privés	30 ans
214x (sauf 2142)	Constructions sur sol d'autrui	Non amortissable
2142	Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport	Sur la durée du bail à construction
215x (sauf 21561, 215731)	Installations, matériel et outillage techniques	15 ans
2156x	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10 ans
2158	Autres installations, matériels et outillages techniques	5 ans
218x (sauf 21828, 2184, 2186)	Autres immobilisations corporelles	5 ans
21561 - 215731 - 21828	Matériel roulant et de transport	
	Voitures	5 ans
	Camions, engins de travaux publics et véhicules industriels	7 ans
2184	Matériel de bureau et mobilier	10 ans
2185	Matériel de téléphonie	3 ans
2188	Autres immobilisations corporelles,	5 ans

BUDGETS ANNEXES ASSAINISSEMENT ET PHOTOVOLTAIQUE

DUREES D'AMORTISSEMENT M4x

Article / Immobilisation	Biens ou catégories de biens amortissables	PCC
Biens dont la valeur est inférieure à 1 000€ TTC		1 an
131x et 133x	Subventions reçues	Durée du bien amorti

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260618-D2026_06_15-DE

Immobilisations incorporelles		
203x	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	3 ans
205x	Concessions et droits similaires	3 ans
208x	Autres immobilisations incorporelles	3 ans
Immobilisations corporelles		
212x - 2172x	Agencements et aménagement de terrains	15 ans
21311 - 217311	Constructions batiments d'exploitation	30 ans
2135x - 21735x	Installations générales, agencements, aménagements des constructions, Batiments légers et administratifs	15 ans
2138 - 21738		
214x - 2174x	Constructions sur sol d'autrui	Sur la durée du bail à construction
2151 - 21751	Installations complexes spécialisées	15 ans
21532 - 217532	Installations à caractère spécifique : réseaux assainissement	30 ans
2154 - 21754	Matériel industriel	10 ans
2156x	Matériel spécifique d'exploitation d'assainissement	10 ans
2158 - 21758	Autres installations, matériels et outillages techniques	5 ans
2181	Installations générales, Agencements et aménagements divers	5 ans
2182 - 21782	Matériel de transport	
	Voitures	5 ans
	Camions, engins de travaux publics et véhicules industriels	7 ans
2183 - 21783	Matériel de téléphonie	3 ans
	Matériel informatique, télésurveillance et alarme	5 ans
2184 - 21784	Mobilier	10 ans
2188 - 21788	Autres immobilisations corporelles,	5 ans

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ de fixer la durée d'amortissement des différents biens comme proposé dans les tableaux ci-dessus ;
- ✓ d'autoriser le Président à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

Pour copie conforme,
Le Président,

Dominique DENIEUL

Le Secrétaire de séance,

Sébastien CHANCEREL